

Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique

5

Procès-verbal 2022-02

10 Le 13 juin 2022, le COSP de l'INSPÉ de Bretagne s'est réuni à 14h30 sous la présidence de M. André TRICOT.

Membres des universités partenaires		
Gilles BEDOUX	Université de Bretagne Sud	Excusé
Gilles PINTE	Université de Bretagne Sud	Excusé
Céline PIQUEE	Université Rennes 2	Présente
Gaïd LE MANNER	Université Rennes 2	Présente
Carole NOCERA-PICAND	Université de Rennes 1	Excusée
Julien SEBAG	Université de Rennes 1	Présent
Tristan MONTIER	Université de Bretagne Occidentale	Présent
Hélène COUTHON	Université de Bretagne Occidentale	Présente
Membres désignés par le conseil de l'INSPÉ de Bretagne		
Olivia PAUL	INSPÉ de Bretagne	Présente
David CORRE	INSPÉ de Bretagne	Présent
Gurvan LE GUENNEC	INSPÉ de Bretagne	Présent
Christian LORINQUER	INSPÉ de Bretagne	Présent
Membres désignés par le Recteur		
André TRICOT	Université de Montpellier	Présent
Camille DAPPOIGNY	Rectorat de Rennes	Excusée
Marc GIMONET	CANOPE	Présent
Raphaël ROTH	INSEAC	Présent

15 En plus des membres du COSP, assistaient à la séance :

M. Nicolas TOCQUER, directeur de l'INSPE de Bretagne, Mme Rozenn NEDELEC, directrice adjointe pour la formation continue, M. Pierre-Yves JOUAN, responsable du pôle sud, directeur adjoint, Mme Florence KERBIQUET, directrice adjointe, responsable du pôle ouest, Evaluation des formations, Mme Nathalie BONNETON-BOTTE, Directrice adjointe Recherche, M. David CORRE, responsable pédagogique du site de Brest, Mme Gaël GONIDEC Rectorat, M. Loïc PULIDO.

L'ordre du jour était le suivant :

-Introduction et informations

1/ Point sur le séminaire académique de mars 2022 : conclusions et perspectives

25 2/ Convention cadre recherche : état d'avancement

-Délibérations mises au vote

3/ COSP-2022-03 : Evaluation de la formation – Synthèse des conseils de perfectionnement et préconisations du COSP

4/ COSP-2022-04 : Ouverture d'un DIU

30 – **Discussion et débat**

5/ Politique scientifique et recherche à l'INSPE de Bretagne : la collaboration comme thématique centrale

- Présentation du CRRE de l'université de Chicoutimi par Loïc Pulido : les conditions de la collaboration chercheurs – praticiens. Vers quel partenariat ?
- 35 ○ Ecole académique de formation : quelle place pour l'INSPE en tant qu'acteur de la recherche en éducation ? Présentation de Loïc Le Gouzouguec (CARDIE)
- Appel à manifestation d'intérêt « innover dans la forme scolaire » : présentation par Adil Mahmoudi et Gaël Gonidec : vers un projet intitulé « penser l'espace collaboratif » ?

40

Le président ouvre la séance en proposant un tour de table et en présentant les invités de la séance et le nouveau membre du COSP:

- Loïc Pulido : président du consortium régional de recherche en éducation
- Carole Le Henaff : Référente IFE à l'INSPE de Bretagne
- 45 ● Loïc Le Gouzouguec : CARDIE : il présentera la future école académique de formation
- Gaël Gonidec et Adil Mamoudi respectivement chargée de modernisation et DAFPIC
- Présentation du nouveau vice-président à la recherche de l'UBO, membre du COSP Tristan Montier.

50

1/- Séminaire académique de mars 2022 : conclusions et perspectives

M. TOCQUER présente les deux questions traitées au séminaire académique :

- Comment définir, caractériser et évaluer les compétences professionnelles ?
- Quelles modalités d'accompagnement des étudiants mettre en place ?

55 Ces questions se sont traduites par deux objets de travail : les attendus de formation d'une part ; les outils du tutorat d'autre part.

1. S'agissant des attendus

A partir du référentiel « former aux métiers de l'enseignement et de l'éducation au XXI^e siècle » une analyse d'une partie des attendus a été produite dans les ateliers. Après une
60 phase d'appropriation, une reformulation à destination des étudiants a été rédigée. Une formalisation a été diffusée à l'ensemble de la communauté. Elle sera probablement à compléter pour y ajouter les attendus qui n'ont pas été traités.

2. S'agissant des modalités d'accompagnement

Un des grands bouleversements de la réforme a été de faire voler en éclat les repères qui
65 étaient les nôtres jusqu'à présent. Le public en formation n'est plus tout à fait le même (étudiants en immersion ne sont pas assimilables aux M2 PA ; apparition des contractuels à tiers-temps ; des FSTG « nouvelle génération » arriveront à la rentrée prochaine). Dans le même temps, il y a eu redéfinition des modalités de formation dès le M1 avec un volume de stage augmenté. Comment définir les modalités d'accompagnement de ce public ? De quels
70 outils du tutorat devons-nous nous doter ?

Une étape décisive dans cette réflexion a été franchie récemment avec la production d'un document de cadrage de la mise en stage, qui décrit de manière exhaustive les situations de stage en M1 et M2. Document de référence destiné aux formateurs, aux tuteurs terrain, aux chefs d'établissement, à l'ensemble de la communauté.

75 Au-delà de l'accompagnement, si l'objectif de la formation au sein d'un master professionnel comme le MEEF est de permettre aux étudiants de développer des compétences professionnelles, la question va être de mesurer l'acquisition de ces compétences au fil des deux années. Il sera donc question de (re)définir les modalités d'évaluation des étudiants. Les apports scientifiques de Marie Toullec, qui est revenue sur une lecture éclairée d'un outil
80 d'autopositionnement, et d'André Tricot qui a mis l'accent sur l'évaluation d'une formation en alternance visant des compétences professionnelles, s'avèrent à cet égard très précieux.

Maintenant que les attendus de formation sont globalement cernés, que les modalités de mise
85 en stage sont connues, il va nous falloir préciser et formaliser la progressivité dans l'acquisition des compétences. Renoncer au modèle d'évaluation que nous connaissions jusqu'à présent pour basculer vers une approche par compétence prend du temps et nécessite un accompagnement et des instances décisionnelles. Tel est le rôle des conseils de perfectionnement et du COSP de l'INSPÉ de Bretagne. Nicolas Tocquer rappelle que la responsabilité du COSP est très importante dans ce processus et il remercie les membres du

90 COSP encore une fois de participer à cette réflexion essentielle car le devenir de la formation est en jeu.

Une formation des tuteurs terrain rénovée :

Dans le cadre du séminaire a émergé l'idée d'une formation des tuteurs rénovée ou renforcée. Idée qui prend progressivement corps, à la faveur d'un partenariat très fort avec l'académie.

95 L'objectif est d'accompagner le développement professionnel de tous les tuteurs, quel que soit le statut des étudiants concernés.

2/- Convention cadre Recherche : Etat d'avancement

100 Mme BONNETON-BOTTE rappelle que l'INSPE n'a pas été retenue pour l'appel à projet PIA3 visant à structurer la recherche en éducation sur le territoire breton et à créer un institut de recherche en éducation en Bretagne. Mais l'idée d'une convention est restée afin de faciliter les terrains de recherche aux chercheurs.

105 La convention vient d'être signée par le recteur, l'UBO et l'INSPE. Elle prévoit la création d'une plateforme qui permettra d'une part la rencontre entre acteurs de l'éducation nationale et chercheurs et d'autre part la valorisation des recherches collaboratives en cours sur le terrain et le partage des ressources produites.

110 Dans cette perspective, un COPIL INSPÉ -académie-UBO a été créé afin de concevoir la plateforme dans une démarche collaborative. Il est composé côté académie de Julien Gagnebien (préfigurateur EACF), de Loïc Le Gouzouguec (CARDIE), de Gaël Gonidec en charge de la modernisation, d'ADIL Mamoudi (DAFPIC), des doyens du second et premier degré (Miguel Degoulet et François Le fort). Côté INSPÉ, Nicolas Tocquer, le directeur de l'INSPÉ, Rozenn Nédelec la directrice adjointe à la formation continue, Nathalie Bonneton-Botté la directrice adjointe à la recherche, Jean Noël Blocher pour le service recherche, Frédérique

115 Stain la responsable administrative et financière, Sandrine Bobbet, la responsable du service informatique. Pour l'UBO, Enora Lescorff médiatrice scientifique de l'UBO chargée de la valorisation apportera son expertise. La composition du COPIL témoigne du projet d'associer la recherche collaborative au développement professionnel des enseignants et à leur formation continue.

120 Le risque identifié dans ce projet est le financement de la conception de la plateforme et de la maintenance.

3/ Evaluation de la formation – Synthèse des conseils de perfectionnement et préconisations du COSP – Délibération 2022-03

125 Mme KERBIQUET revient sur la mise en place des conseils de perfectionnement qui ont été présentés lors du COSP du 18 janvier 2022. Un premier cadrage institutionnel a été effectué au vu des textes officiels.

130 Des commissions préparatoires se sont réunies en amont et un espace de communication a été créé sur Moodle permettant l'accès aux comptes-rendus et synthèses.

Les préconisations sur l'évaluation de la formation ont été officialisées à travers les conseils de perfectionnement. Par ailleurs les étudiants se sont emparés de ces organes consultatifs (CVE, réunions d'étudiants).

Trois axes peuvent se dégager :

- 135
- Lisibilité de l'offre de formation
 - Accompagnement de la pratique professionnelle
 - Ajustement des contenus et des modalités d'éducation

Les modalités seront envisagées selon une culture commune, un partenariat étroit et la constitution de groupes de travail à différents échelons.

- 140 Les perspectives visent à poursuivre la dynamique, accorder une place de choix aux étudiants, s'appuyer sur les conseils de perfectionnement, communiquer et rendre explicites toutes les avancées qui concourent à l'évolution de l'offre de formation.

M. ROTH évoque le document « Conseil de perfectionnement du premier degré » et s'interroge sur l'articulation entre formation initiale et formation continue ; est-ce que cela induit
145 la formation à l'éducation artistique et culturelle ?

Madame KERBIQUET rappelle l'intervention de Marie Toullec lors du séminaire académique qui consistait à dire que la formation initiale des enseignants, comparée à celle des étudiants en médecine, ne pouvait pas être complète au bout de deux ans. Il y a donc matière à poursuivre la formation à l'issue du Master MEEF.

- 150 Concernant l'EAC, elle occupe une place de choix dans le dossier d'accréditation et pour autant, les formateurs s'accordent à dire que trop peu d'heures y sont consacrées dans la maquette de formation. Des pistes devraient être explorées : par exemple, pourquoi ne pas considérer l'EAC comme pouvant faire partie des enseignements mutualisés ?

Madame BONNETON-BOTTE aimerait connaître l'origine de la demande d'articulation entre
155 FI et FC.

Madame KERBIQUET indique que la demande vient plus particulièrement des formateurs mais qu'elle est également soulevée indirectement par les étudiants qui disent ne pas se sentir suffisamment formés. Par ailleurs, les contractuels à tiers-temps ont eu l'occasion cette année de participer à une partie des animations pédagogiques des collègues titulaires et ont apprécié
160 la complémentarité des apports des conseillers pédagogiques à ceux des formateurs de l'INSPE.

Résultat du vote : Unanimité – Pour : 11

Les préconisations des conseils de perfectionnement sur l'évaluation de la formation sont adoptées.

165 **4/ Recherche dans le DIU – Délibération 2022-04**

Mme NEDELEC présente les deux catégories de fonctionnaires stagiaires : ceux à temps plein en responsabilité, titulaires d'un master MEEF, et ceux en alternance, titulaires d'un master autre que MEEF.

L'arrêté du 4 février 2022, modifiant l'arrêté du 18 juin 2014, fixe les modalités de formation
170 initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires.

Pour le public en alternance, le réseau des INSPE a travaillé sur un modèle national de formation : le DIU qui permettra de valider un niveau 2 de maîtrise des attendus du référentiel Former aux métiers du 21ème siècle.

Pour favoriser l'approche par compétences, la formation est structurée en 4 blocs : le premier
175 correspond aux enseignements du tronc commun, le deuxième renvoie à des contenus didactiques et pédagogiques tandis que le troisième concerne la capacité à analyser son

action professionnelle, en lien notamment avec la recherche. Un 4ème bloc propose une offre modulaire, permettant de s'adapter aux besoins spécifiques des stagiaires.

180 Mme BONNETON-BOTTE évoque la place de la recherche dans la formation de ces futurs publics et en particulier sous la forme d'un itinéraire personnel de recherche en éducation, (IPRE). Un espace MOODLE en ligne a été créé pour se constituer un itinéraire. Le bureau
185 recherche de l'INSPE a été consulté et préconise l'ouverture d'un tel itinéraire pour les fonctionnaires stagiaires. Les fonctionnaires stagiaires à temps plein auront un itinéraire de découverte de l'environnement professionnel lié aux recherches en éducation, les fonctionnaires à mi-temps auront en complément de cet itinéraire, un dispositif de recherche à mettre en œuvre en classe.

M. MONTIER demande s'il est prévu des phases immersives où les étudiants seraient dans les laboratoires de recherche ?

190 Mme BONNETON-BOTTE répond que cela est possible si les dates des séminaires des laboratoires sont en adéquation avec les dates de formation des fonctionnaires stagiaires. La directrice adjointe en charge de la recherche précise que le compte-rendu du dispositif pour les fonctionnaires stagiaires à mi-temps sera sous forme d'un dossier et non d'un mémoire.

M. ROTH aimerait savoir quelle place est faite aux étudiants dans les séminaires de laboratoire.

195 Mme BONNETON-BOTTE indique que ces séminaires sont mentionnés sur la plateforme de ressources IPRE et que les étudiants peuvent y participer.

M. MONTIER s'interroge sur la valorisation des travaux des étudiants en termes de publication.

200 Mme BONNETON-BOTTE répond que pour les étudiants en master MEEF, la pratique de publication reste rare mais peut exister et doit être encourager. Dans l'ancienne maquette de formation, les mémoires étaient réalisés en 6-7 mois. Désormais, la durée étendue à 18 mois pourrait faciliter la production de mémoires publiables. Les mémoires produits pourront de plus être déposés sur la plateforme DUMAS, dépôt universitaire de mémoires après soutenance. La procédure DUMAS sera prochainement opérationnelle pour les mémoires MEEF.

205 M. TOCQUER précise qu'une approche par compétences est envisagée dans le cadre de l'évaluation du DIU. La démarche a été initiée à l'UBO, certaines composantes étant à la pointe sur ce sujet, tels que l'UFR Sports et éducation ou l'IUT de Quimper. Le fondement de cette approche s'appuie sur un outil de portfolio de compétences.

Mme COUTHON indique que l'UBO est université expérimentatrice, une convention vient de débiter entre l'ONISEP et l'HCERES avec l'outil KARUTA.

210 Résultat du vote : Unanimité – Pour : 11

Le principe de l'ouverture d'un DIU pour les fonctionnaires stagiaires est adopté.

5/ Politique scientifique et recherche à l'INSPE de Bretagne : la collaboration comme thématique centrale

215

- Présentation du CRRE de l'université de Chicoutimi par Loïc Pulido : les conditions de la collaboration chercheurs-praticiens. Vers quel partenariat ?

M. PULIDO présente le CRRE, Consortium Régional de Recherche en Education de Chicoutimi qui existe depuis 1998. C'est une structure partenariale qui vise à soutenir la recherche collaborative en éducation et favoriser l'application de ses recherches.

220

Le consortium est composé de trois entités :

- Une assemblée de chercheurs (recherche participative en éducation)
- Un comité d'orientation, équivalent d'un conseil d'administration avec un représentant de chaque établissement.
- Un comité scientifique (appel de projet annuel, mise en relation des milieux scolaires et des chercheurs, recommandations relatives aux projets)

225

Les retombées sont nombreuses : implication des étudiants, soutien à la réalisation de maîtrises et de doctorats avec des approches participatives, programme court de 2^e cycle, co-organisation d'université d'été autour du thème de la lutte contre les inégalités scolaires.

M. LE GOUZOUGUEC se demande comment accompagner les équipes des praticiens dans le cas où l'appel à projet n'est pas retenu.

230

M. PULIDO précise que le conseil scientifique s'inscrit dans une logique d'accompagnement. Le comité scientifique évalue le projet, émet des propositions de modifications généralement jusqu'à ce que le projet soit retenu.

235

M. LE GOUZOUGUEC demande, dans le cas de formations en webinaire aux pratiques participatives si les professeurs français peuvent y participer.

M. PULIDO répond que c'est tout à fait possible grâce à « Ecole en réseau ».

240

M. GIMONET fait le lien avec le dispositif « Professeurs chercheurs » qui propose une cartographie des projets en cours.

Mme GONIDEC souhaite connaître le périmètre de ce consortium.

245

M. PULIDO indique que 40 000 élèves sont concernés avec 4 000 enseignants et cinq projets sont développés chaque année. 150 projets ont été développés depuis 1998.

Mme BONNETON-BOTTE revient sur sa mobilité auprès du CRRE de l'université de Chicoutimi qui va permettre de se projeter, d'organiser l'année prochaine un séminaire Rennes-Québec ainsi qu'une collaboration sur le pilotage de la politique scientifique.

250

- Ecole académique de formation : quelle place pour l'INSPE en tant qu'acteur de la recherche en Education ?

255

M. LE GOUZOUGUEC présente l'Ecole académique de formation continue qui va démarrer à Rennes le 1^{er} septembre. A terme, la visée est la structuration d'une formation continue de proximité, qualifiante et diplômante.

260 Plusieurs entrées sont possibles avec l'INSPE et les chefs d'établissement pourraient également être sollicités.

Mme NEDELEC souligne l'importance de la formation des tuteurs. L'idée est de partir sur un parcours différencié et une traçabilité de la formation des tuteurs et des activités de l'enseignant.

M. LE GOUZOUGUEC indique que l'application « I-Prof » permet de voir la traçabilité.

270 M. LE GUENNEC se demande si les formateurs ont été interrogés sur les motifs de leurs engagements. Existe-t-il une déclinaison locale pour valoriser l'engagement des tuteurs ? L'académie et l'INSPE conviennent que la formation des tuteurs est un enjeu d'importance.

275 - Appel à manifestation d'intérêt « Innover dans la forme scolaire » : Présentation par Adil Mahmoudi et Gaël Gonidec d'un projet intitulé « Penser l'espace collaboratif ».

M. MAHMOUDI rappelle le contexte : il s'agit d'une contribution avec la Région et le Rectorat en accord avec la volonté ministérielle de politique d'AMI. « Innover dans la forme scolaire », cet appel à manifestation d'intérêt vise une entrée sur les apprentissages.

Mme GONIDEC précise que l'objectif de cet AMI est de concevoir et expérimenter de nouvelles formes scolaires qui facilitent les coopérations et les apprentissages pour s'adapter aux besoins des élèves.

285 Sur cinq ans l'enveloppe globale prévue est de 250 millions d'euros.

Trois axes stratégiques se dégagent :

- Modalités d'organisation pour de meilleurs apprentissages
- Accompagnement
- Développement de formes de collaboration

290

Mme BONNETON-BOTTE aimerait savoir si le diagnostic qui sera réalisé pour la réponse à l'AMI sera plutôt basé sur des données de recherche ou sur des données de terrain.

295 M. MAHMOUDI répond que les deux sont envisageables et que le diagnostic est à coconstruire par le rectorat et l'INSPE.

Mme GONIDEC ajoute qu'un temps doit être prévu avec les porteurs des fiches actions.

300 Mme KERBIQUET s'interroge sur le lien entre fiches actions et évaluation des établissements.

M. TOCQUER se demande s'il y a des possibilités de co-financement.

305 M. MAHMOUDI répond qu'il peut y avoir une contribution des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

310

Le président du COSP



André TRICOT